

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 16 NOVEMBRE 2020

Membres du conseil d'école	Qualité	Emargement présence Le 16/11/2020	Emargement Approbation du PV	Membres avec voix consultative présents
Sabine Goguillon	Professeur	X		Néant
Estelle Durant	Professeur	X		
Quentin Lobry	Professeur	X		
Jocelyn Somon	Directeur Professeur	X		
Adèle Lefèbvre	Professeur	X		
Virginie Plumecocq	Professeur	<i>Excusée</i>		
Marie Laure Devillers	Inspectrice de IEN	<i>Excusée</i>		
Pascal Noyon	Maire	<i>Excusée</i>		
Maryse Bernard	Conseillère municipale	<i>Excusée</i>		
Chantal Naert	dden	X		
Angélique Lambot	Représentant(e) des Parents	X		
Sonia Lussiez	Représentant(e) des Parents	X		
Aurore Fauvieu	Représentant(e) des Parents	X		
Stéphanie Renuart	Représentant(e) des Parents	X		
Maud Brulé	Représentant(e) des Parents	<i>Excusée</i>		

Ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1) Présentation des membres du nouveau conseil d'école | 7) Protocole sanitaire et modification du règlement intérieur |
| 2) Compte-rendu des élections | 8) Sécurité : d'évacuation Incendie et validation des PPMS |
| 3) Effectif et organisation interne de l'école | 9) Partenaires et associations |
| 4) Présentation des évaluations nationales | 10) Bilan financier de l'AEFF |
| 5) Aide aux enfants en difficulté | 11) Bilan du partenariat avec la mairie |
| 6) Actions pédagogiques menées et envisagée | 12) Questions diverses |

1) Présentation des membres du nouveau conseil d'école

Mme Fauviau, représentante de parents d'élèves

Mme Goguillon, professeur de MS/GS

2) Compte-rendu des élections

Campagne	2020 - 2021
Type d'établissement	Écoles primaires
Catégorie	SANS OBJET
Commune (Département)	FELLERIES (Nord)

Participation

	Résultats bruts
Nombre d'inscrits	154
Nombre de votants	80
Nombre de votes blancs ou nuls	11
Nombre de suffrages exprimés	69
Taux de participation	51.95%

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	5
Quotient	13.80

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats	Nombre de suffrages	Sièges attribués	Plus âgé	Total
F.C.P.E.					
P.E.E.P.					
U.N.A.A.P.E.					
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES					
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	5	69	5		5
LISTES D'UNION					
TOTAL TOUTES LISTES	5	69	5	0	5

Nombre de sièges pourvus	5
--------------------------	---

3) Les effectifs

Effectifs 2020-2021
0 INSCRIT
0 ADMISSIBLE
113 ADMIS
0 Admis accepté
0 réparti
0 non réparti
113 Admis définitifs
113 répartis
0 non réparti
0 bloqué
0 en attente d'INE
0 RADIÉ

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	TOUTE PETITE SECTION	CYCLE 1 PS-TPS-MS	2
		TOTAL DU NIVEAU	2
CYCLE I	PETITE SECTION	CYCLE 1 PS-TPS-MS	14
		TOTAL DU NIVEAU	14
CYCLE I	MOYENNE SECTION	CLASSE MS GS	10
		CYCLE 1 PS-TPS-MS	5
		TOTAL DU NIVEAU	15
CYCLE I	GRANDE SECTION	CLASSE MS GS	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	CYCLE 2 CP CE1	16
		TOTAL DU NIVEAU	16
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CYCLE 2 CP CE1	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CYCLE 2 et 3 CE2 CM1	16
		TOTAL DU NIVEAU	16
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CYCLE 2 et 3 CE2 CM1	6
		CYCLE 3 CM	8
		TOTAL DU NIVEAU	14
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CYCLE 3 CM	15
		TOTAL DU NIVEAU	15
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			113

Niveaux	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Nombre de classes										5
Effectifs constatés (au 14/10/2019)	7	14	11	11	9	14	14	12	14	106
Montée pédagogique (automatique)	0	7	14	11	11	9	14	14	12	92
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	0	7	14	11	11	9	14	14	12	92
Entrées (directeur)	4	5	2	1	0	0	2	0	1	15
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL * (directeur)	4	12	16	12	11	9	16	14	12	106

Organisation interne :

- Mme Sabine Goguillon est la nouvelle professeure de maternelle sur les niveaux GS/MS
- Le poste de Mme Leurs reste temporairement affecté à M LOBRY.
- Mme Virginie Plumecocq est toujours brigade rattachée à l'école de Felleries.

4) Présentation des évaluations nationales

Les compétences des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques sont évaluées dans le courant du mois de septembre puis, pour les CP, de nouveau lors d'un point d'étape fin janvier-début février. Ce dispositif permet à chaque professeur d'affiner la connaissance des acquis de chacun de ses élèves pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages.

À la suite de ces évaluations, 4 élèves de CE1 et 6 élèves de CP ont été identifiés comme en difficulté ou en grande difficulté. Les difficultés relevées sont les suivantes :

- Non connaissance de l'alphabet
- Non connaissance des sons complexe
- Numération et dénombrement faible

Ces élèves connaissent des problèmes de concentration, des problèmes langagiers.

Ces élèves sont donc prioritaires lors des séances d'APC. Un décloisonnement intraclasse a pu être mis en place avec l'aide d' l'AESH et de la brigade quand elle est présente.

Une demande auprès de Mme l'Inspectrice a été faite par l'équipe pédagogique afin de bloquer Mme Plumecocq sur la classe de M Lobry durant le 1^{er} trimestre. Les évènements ont fait que cette demande est restée sans suite.

5) Aide aux enfants en difficulté , élèves à besoin spécifique*

23% des élèves sont en difficulté, en grande difficulté ou ont des besoins spécifiques.

- 11 élèves signalés : 10% de l'effectif
- 9 élèves en difficulté : 8% de l'effectif
- 5 élèves suivis par un dossier MDPH : 4.5% de l'effectif
- 2 familles sont suivies par les services sociaux
- 3 dossiers de fréquentations scolaires sont en cours

Pour nous aider dans notre tâche, nous sommes assistés de deux AESH, Johan Meleuneysen et Nancy Christiaens. Le psychologue Mme Taillifet nous donne également une aide précieuse dans l'analyse des situations. Cette dernière a demandé à Madame l'inspectrice de créer un poste de Maître spécialisé pour les écoles du secteur. Ce poste a disparu il y a une dizaine d'années.

Il faudrait également pouvoir proposer une aide aux devoirs par des parents volontaires, par exemple de 16H45 à 17H30, après bien entendu la crise sanitaire. Ce pourrait être une aide pour les devoirs mais aussi un moment de discussion sur leurs activités etc.

Cette année, les heures d'APC seront exclusivement dédiées à ces élèves.

6) Actions pédagogiques menées et envisagées

Le projet d'école a été présenté lors du conseil du 13 mars 2019 et validé par les membres du conseil d'école pour une durée de 5 ans.

Actions 2020/2021 :

- Le projet éducation artistique et culturel : la mythologie
- Les aides Pédagogiques Complémentaires : elles seront centrées sur l'aide aux élèves.
- L'opération « Cueillons la nature »
- L'escrime
- La Chorale : cycle 2, cycle 3
- Les événements annuels : Noël, Fête de Noël : un spectacle aura lieu pour les élèves de maternelle, Fête de fin d'année(sous réserve)
- La piscine au Val Joly : seuls les GS de Maternelle peuvent y participer. Des parents bénévoles devront passer l'habilitation afin d'encadrer les enfants. A partir de janvier. Organisation à voir en fonction des conditions sanitaires. Actuellement, aucun accueil n'est fait sur le Valjoly.
- Le projet bibliothèque : un financement de 3 000€ a été demandé afin de renouveler le fonds littéraire et d'aménager une bibliothèque.
- Le label E3D : il s'agit d'associer enseignants, élèves, parents, personnel communal autour des enjeux du monde qui nous entoure. Il permet d'enrichir les parcours santé, citoyen des élèves. Les applications sont concrètes et existent déjà dans notre école : Cueillons la nature, nettoignons la nature, tri des déchets. Projet d'éducation sur le développement durable. L'école a atteint le niveau 2, approfondissement. Cet approfondissement va être fait sur les économies d'énergie, le potager, la haie plantée auparavant ainsi que les arbres plantés au CHAI. Il y a des actions avec les parents d'élèves, la mairie qui ont été faites et qui restent à faire. Par exemple, le tri « recyclables » est à retravailler. **Il serait judicieux de pouvoir avoir une poubelle de tri en maternelle .**
Un partenariat avec Mme Detrichez et Monsieur Visse concernant le poulailler ; avec un partage par la suite (naissance en couveuse, le développement des poussins). Une demande a été faite à Denis Evrard pour budgéter la construction du poulailler de l'école.

7) Protocole sanitaire et modification du règlement intérieur

Le protocole sanitaire est versé en tant qu'avenant au règlement intérieur et transforme donc ce dernier en vertu du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le protocole a été compris et est bien respecté. Certains parents demandent si une pétition serait porteuse pour demander de remplacer les masques par une visière. Monsieur Somon répond qu'elle serait inutile car cette mesure émane du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. De plus, la visière a beaucoup moins de capacité de protection que le masque.

8) Sécurité : évacuation Incendie et validation des PPMS

- Incendie :
 - 1 exercice a eu lieu en maternelle, aucune remarque particulière.
 - 1 exercice sera fait en élémentaire courant novembre. Le signal d'alarme est actuellement défectueux
- Les ppms confinement et attentat intrusion ont été révisés par M Somon. Un exercice attentat intrusion doit avoir lieu avant les vacances de Noël. Il sera préparé par l'équipe enseignante.
 - Pour information, nous sommes passés en vigilance « Sécurité renforcée-urgence attentat », dernier niveau du plan vigipirate.

9) Partenaires et associations

- Le parc naturel régional et la commune de l'Avesnois dans le cadre de l'opération « Cueillons la nature »
- La 3CA dans le cadre de la Chorale.
- L'Amicale laïque en tant que partenaire financier.
- Cédric Deloison du cercle d'escrime de Maubeuge
 - Les photographies sont originales et changent de l'habitude. Fait de superbes montages et met vraiment à l'aise les enfants. L'action sera reconduite l'an prochain avec lui pour ses qualités professionnelles mais également pour privilégier le commerce de proximité, étant proche de nous. L'école prend 4 € de marge sur les photos soit 1040 €.
- La commune : aménagement des écoles et des jardins

10) Bilan financier

- Compte AEEF : 2 088,21€
 - Facture des photos : 1 040€
- En caisse : 2.60€
- Livret A : 406.08 €
 - NB : il manque les coopératives scolaires

11) Bilan partenariat avec la mairie et aménagement des écoles

- Fournitures scolaires
 - La gestion de ce budget reste problématique. Une solution doit être trouvée. Il y a un décalage entre les chiffres de la mairie et ceux de l'école. Il y a une différence de près de 800€ entre les comptes de l'école et ceux de la commune.
 - Ne pourrait-on pas désigner une personne de la mairie pour s'occuper du budget de l'école par qui toute commande doit passer pour être validée ? Ou ce budget ne pourrait-il pas être confié à Monsieur Somon ?
- Projet bibliothèque : Une demande de subvention de 3000€ a été faite auprès de Madame l'inspectrice, Mme Devillers pour la bibliothèque de l'élémentaire et de la maternelle. Ce projet est soutenu par la commune.
- Aménagement de la cour de récréation en élémentaire : Le projet d'aménagement de la cour peut être conduit dès que possible.

- Aménagement des préaux : les anciennes toilettes serviront pour stocker le matériel de sport ; un des préaux est en cours de reconstruction.
- Aménagement d'une bibliothèque en maternelle : Où en est le projet de l'étagère pour les livres de la maternelle. Les livres stockés au sol sont dangereux pour les enfants et ces derniers ne peuvent plus consulter les livres à leur guise.
- Un aménagement pour garer son vélo serait souhaitable afin d'inciter les élèves à venir à vélo.

12) Questions diverses

- L'éventuelle fusion des deux écoles dans le bâtiment de l'école primaire (questions, où mettre les deux classes, le dortoir, les toilettes...). Une idée a été soulevée lors d'un conseil municipal, faire remonter la maternelle en utilisant les deux classes et l'ancienne bibliothèque. Ceci pose un problème. Il n'y aurait plus de salle d'arts visuels et de salle de musique. Au moins une des deux classes est indispensable au fonctionnement de l'école.. La salle de motricité ne peut être aménagée à l'école maternelle car elle serait trop éloignée de l'école, cette salle doit être proche des classes.

L'équipe de la maternelle est prête à déménager car l'école maternelle est vétuste mais pas à n'importe quelles conditions.

En effet, la construction d'un autre bâtiment semble évident puisque qu'il faudrait 2 lieux distincts, une partie maternelle, une partie élémentaire, avec deux classes dans la 1^{er} et et trois classes dans la 2de, plus une salle d'arts visuels, une salle musique, une salle de motricité, une salle informatique, un dortoir, des toilettes pour les plus petits, la cantine, la garderie, le bureau du directeur, et un lieu pour la maison des parents(pas forcément intégrée à l'école).

L'étage ? Il pourrait-être utilisé mais nombre de normes sont à respecter : accès handicapé, sortie de secours.

Un Conseil d'école extraordinaire avait eu lieu en 2017 entre la mairie et l'équipe pour discuter de ce projet à la suite de l'abandon d'une nouvelle école sur le site de la brasserie. C'est Monsieur Daux, architecte, qui avait été sollicité pour émettre un avis et proposer un devis de construction et/ou de restauration et d'aménagement. Aucune suite n'avait été donnée et le projet semblait abandonné.

- Le stationnement rue des écoles devrait être prochainement marqué au sol.
- La mise en sens unique de la rue des écoles : elle devrait être adoptée par le conseil et être mise ne place très prochainement.

Le président,
M SOMON

Les secrétaires

Me Lefèbvre

Remerciements à

M. Louguet et M. Boisdenghien, conseillers municipaux
 Aux employées et employés munhicipaux
 Aux représentants de parents d'élèves,
 A tous les parents pour leur patience et leur compréhension,
 A la commune pour son soutien,
 A l'Amicale laïque pour son soutien financier,
 Aux différents intervenants qui nous ont amenés leurs compétences,
 A la 3CA pour l'atelier Chant'école
 A l'équipe enseignante pour son engagement